



**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
RELATIVE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE ET L'ENQUÊTE PARCELLAIRE
ITINÉRAIRE CYCLABLE « LOIRE A VELO TROGLO »
(code de l'expropriation)**

Conformément à l'arrêté préfectoral DCPAT-2026 n°767 du 24 août 2026, il est procédé à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de création d'un itinéraire cyclable « la Loire à Vélo Troglo » d'environ 9,6 kms sur le territoire de 5 communes (Turquant, Montsoreau, Souzay-Champigny, Parnay et Dampierre-sur-Loire (commune déléguée de Saumur)) comprenant la réalisation d'aménagements en aérien et souterrains, au bénéfice de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire. Il est également procédé à une enquête parcellaire.

Ces enquêtes s'ouvrent **en mairie de Montsoreau le vendredi 16 octobre 2026 à partir de 9h00 pour s'achever le vendredi 30 octobre 2026 à 17h00 en mairie de Turquant** soit pour une durée de 15 jours consécutifs.

Le dossier d'enquête de DUP comprend la notice explicative, le plan de situation, le plan périmétral de la DUP, le plan général des travaux, les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants et l'appréciation sommaire des dépenses, conformément à l'article R. 112-4 du code de l'expropriation. Le dossier d'enquête parcellaire comprend des plans et un état parcellaire, conformément à l'article R. 131-3 du code de l'expropriation.

Mme Christine DELEUME, professeur agrégée d'économie et de gestion à la retraite, est nommée commissaire enquêtrice (commissaire enquêteur suppléant : M. Gérard DUHESME, cadre supérieur dans l'industrie en retraite).

Pendant toute l'enquête publique, le dossier de déclaration d'utilité publique, peut être consulté :

- **Sur support « papier »** : en mairies de Turquant, Montsoreau, Souzay-Champigny, Dampierre-sur-Loire et Parnay aux jours et heures d'ouverture au public habituels (*sous réserve de modification exceptionnelle liée aux impératifs de service des collectivités*).
- **Par voie dématérialisée** : consultation et téléchargement à partir du site des services de l'État en Maine-et-Loire www.maine-et-loire.gouv.fr, (rubrique « publications – enquêtes publiques – eau-utilité publique »)
- **Par consultation à partir d'un poste informatique** mis gratuitement à disposition du public à la Préfecture de Maine-et-Loire (Bureau des procédures environnementales et foncières, du lundi au vendredi de 9h15 à 11h30 et de 14h15 à 16h15 – contact préalable au 02 41 81 82 64).

Pendant la durée de l'enquête, le public peut présenter ses observations et propositions sur le dossier de DUP :

- soit en les consignant directement sur les registres d'enquête ouverts à cet effet et disponibles à la mairie de Turquant, Montsoreau, Souzay-Champigny, Dampierre-sur-Loire et Parnay aux jours et heures d'ouverture au public habituels ;
- soit en les adressant par correspondance à l'attention de la commissaire enquêtrice, à l'adresse postale de la **mairie de Turquant**, commune siège de l'enquête et avant la fin de l'enquête (le cachet de la poste faisant foi). Ces observations seront annexées au registre.
- soit en les transmettant par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-engpub-dup-loirevelotroglo@maine-et-loire.gouv.fr

Pendant la même période, le dossier d'enquête parcellaire peut être consulté uniquement **sur support « papier »**, en mairie Turquant, Montsoreau, Souzay-Champigny, Dampierre-sur-Loire et Parnay aux heures et jours d'ouverture habituels de ces mairies.

Les observations sur les limites des biens à exproprier peuvent être formulées par les intéressés, uniquement par écrit :

- soit directement sur les registres parcellaires ouverts à cet effet et disponibles dans les cinq communes concernées ;
- soit par courrier, à l'attention de la commissaire enquêtrice, à l'adresse postale de la mairie de Turquant, siège de l'enquête, et avant la fin de l'enquête (le cachet de la poste faisant foi).

La commissaire enquêtrice se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences suivantes :

- **A la mairie de Montsoreau : vendredi 16 octobre 2026 de 9h00 à 12h00**
- **A la mairie de Souzay-Champigny : mercredi 21 octobre 2026 de 9h00 à 12h00**
- **A la mairie de Dampierre-sur-Loire : mercredi 21 octobre 2026 de 14h00 à 17h00**
- **A la mairie de Turquant : vendredi 30 octobre de 14h00 à 17h00**

Toute information concernant le dossier peut être demandée auprès de : M. le Directeur général d'ALTER Public – Service juridique et foncier- Enquête publique Loire à Vélo Troglo - 48 C Bvd Foch - BP 80110 - 49101 ANGERS cedex 02 - Tél : 02 41 18 21 21

Dans un délai de trente jours à compter de la fin de cette enquête, la commissaire enquêtrice transmet au Préfet de Maine-et-Loire son rapport et ses conclusions motivées sur l'utilité publique de l'opération accompagnés des registres et des pièces annexes. Dans le même délai, la commissaire enquêtrice transmet au Préfet de Maine-et-Loire les dossiers d'enquête parcellaire, les registres, assortis du procès verbal et de son avis sur l'emprise du projet.

Copie du rapport et des conclusions relative à la DUP sera mise à disposition du public dans chacune des cinq mairies concernées, en mairie de Saumur et au siège de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, en préfecture de Maine-et-Loire et sur le site internet des services de l'État (www.maine-et-loire.gouv.fr- rubriques Publications-Enquetespubliques-eau-utilité publique) pendant un an.

A l'issue de la procédure, la déclaration d'utilité publique de l'opération et la cessibilité des parcelles seront prononcées ou non par le Préfet de Maine-et-Loire.